



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Publié le 21/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Charly MARTIN à Yvon BONZI

Absente : Stéphanie MENEHINI

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

1. Convention personnel musée

Le 1^{er} décembre 2018 une convention de mise à disposition de la salariée du musée « Terres de Méditerranée » a été signée.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour une année à compter du 1^{er} décembre 2022 à raison de 344 heures par an (congés annuels compris).

UNANIMITE

2. Modification tableau des effectifs

Le conseil décide la création et la suppression des postes suivants et approuve le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} décembre 2022.

- Création poste d'adjoint administratif 20 heures hebdo suite changement de filière.
- Création poste d'adjoint technique 28 heures hebdo.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 01/06/2023 suite avancement de grade.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires suite changement de filière au 01/12/2022.

UNANIMITE

3. Bons d'achat de Noël 2022

Il est décidé d'attribuer aux agents titulaires et aux agents non-titulaires de droit public ayant travaillé du 1^{er} janvier au 31 décembre, un bon d'achat (multi enseignes) d'une valeur de 30 € par enfant de moins de 12 ans à la date du 01/01/2023.

UNANIMITE

4. Tarifs communaux 2023

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs communaux pour l'année 2023.

UNANIMITE

5. SMEG : convention d'habilitation pour la collecte et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

La commune s'engage dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public, et souhaite se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Les membres du conseil municipal :

- approuvent le projet de convention entre le SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- Autorisent le transfert au SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine électrique.

UNANIMITE

6. SICTOMU : création d'une aire communale de compostage partagé

Dans le cadre de son plan local de prévention des déchets, le SICTOMU s'engage à réduire l'impact environnemental que génère la collecte et le traitement des déchets.

Ainsi, une aire de compostage partagé située aux abords du pigeonnier chemin des Ecoliers sera pourvue de 3 composteurs mis à disposition des habitants ne possédant pas de jardin ou ne souhaitant pas s'engager dans le compostage domestique.

Le SICTOMU s'engage à fournir les équipements et les supports de communication.

Aussi, il convient de signer une convention avec le SICTOMU pour une durée de 4 ans renouvelable tacitement.

UNANIMITE

7. ONF : Etat d'assiette et destination des coupes de bois

Le conseil municipal décide de la destination des coupes de bois pour l'exercice 2023 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

Il s'agit essentiellement d'autoriser la mise en vente des bois en bordures des pistes de la forêt communale.

La vente sera en principe effectuée en septembre 2023 avec un délai courant jusqu'à mai 2024 pour que le broyage des bandes de sécurité puisse être effectué avant l'été 2024.

UNANIMITE

8. Mandat spécial congrès des maires 2022

Il est demandé d'attribuer un mandat spécial aux élus participant au congrès des maires 2022.

Les élus prennent en charge les frais de transports, de repas et les frais annexes et la commune prendra en charge les frais liés à l'hébergement pour deux nuitées.

UNANIMITE

Décisions du maire

- Décision du maire n° 2022-13 pour donner une autorisation d'ester en justice à la SCP Territoires Avocats.
- Décision du maire n° 2022-14 pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique lumineux auprès de la société Charvet pour un montant de 16 428 € TTC.
- Décision du maire n° 2022-15 pour la signature d'une convention de prestation d'animation d'une page Facebook avec la société EmPan'Com pour un montant mensuel de 300 € TTC.

La séance est levée à 19 heures 40.

Le Maire,
Yvon BONZI

